



PLAN NATIONAL D'ACTIONS (PNA)
POUR LE RETABLISSEMENT DE
L'IGUANE DES PETITES ANTILLES

2018 - 2022



Compte-rendu

Comité de pilotage (COPIL) n°4

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles \(IPA\)](#)

[2018-2022](#)

<https://www.iguanes-antilles.org/> dont [espace réservé](#) (mot de passe : *delicatissima*)

Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin

Jeudi 20 janvier 2022

8h30 – 10h30





Comité de pilotage (COPIL) n°4 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles		
Date et heure : le jeudi 20 janvier 2022, 8h30 à 10h30		
Lieu : visioconférence (via <i>Teams</i>)		
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°4 du PNA pour le rétablissement de l'IPA		
Documents joints : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation en séance du 4ème Comité de pilotage (COPIL) du PNA IPA - Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA - Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2018-2022 en Guadeloupe - Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2018-2022 en Martinique - Programmation technique et financière du PNA IPA pour l'année 2022 - Compte rendu complet des Comités Techniques (COTEC) n°4 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA) - Compte-rendu du Comité de pilotage (COPIL) n°3 du PNA IPA 		
Rédacteurs compte-rendu : <ul style="list-style-type: none"> - Nicolas PARANTHOËN (ONF) - Emy NJOH ELLONG (ONF) 		
Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion
Projet de compte-rendu – v1	14 février 2022	Participants aux COPIL
Compte-rendu final - vF	28 février 2022	Réseau Iguane des petites Antilles
Nombre de pages : 14 + annexe		

NB : tous les documents soulignés en bleu cités dans ce compte-rendu sont accessibles et téléchargeables via des liens hypertextes.





Table des matières

1.	Introduction.....	5
2.	Bilan technique.....	5
1.	Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions	5
2.	Actions phares mise en œuvre en 2021.....	6
3.	Bilan financier.....	9
1.	Bilan financier sur la période de 2018-2021 (4 années).....	9
2.	Bilan financier sur l'année 2021	10
3.	Perspectives financières en 2022	10
4.	Programmation technique et financière pour l'année 2022.....	14
5.	Clôture du comité de pilotage.....	14





Relevé de décisions global du Comité de pilotage (COPIL) n°4 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles

Actions	Pilote(s)	Décisions
Bilan technique		
Bilan technique	Antilles	COPIL 01. validation du bilan technique présenté : <u>Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA.</u>
Bilan financier		
Bilan financier	Antilles	COPIL 02. validation du bilan financier présenté : <u>Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe</u> et <u>Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique.</u>
Programmation technique et financière 2022		
	Antilles	COPIL 03. validation de la <u>programmation technique et financière proposée pour 2022.</u>

4





1. Introduction

N. PARANTHOËN (animation PNA) accueille et remercie les participants pour leur présence à ce comité de pilotage (COPIL) n°4 du [PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles](#) pour la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin, organisé en visio-conférence.

Julie GRESSER (DEAL Martinique, pilote du PNA IPA) remercie les participants et introduit le COPIL en représentant la DEAL. Elle rappelle qu'il s'agit pour les directions des DEAL, de l'ONF et des collectivités territoriales et régionales de prendre connaissance **du bilan des actions menées en 2021 en Guadeloupe et en Martinique, et de valider les propositions d'actions à poursuivre ou démarrer en 2022.**

COPIL : tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des 14 participants).

5

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle la gouvernance, les enjeux, objectifs et actions qui figurent au PNA, ainsi que l'ordre du jour du COPIL.

2. Bilan technique

1. Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions

Rappel de la décision n°01 des derniers COTEC : « *L'Animation du PNA poursuit la mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA pour 2022.* ».

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique qu'un tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA a bien été créé, renseigné et diffusé au réseau avec l'envoi du projet compte-rendu des COTEC n°4 le 13 janvier 2022. Ce tableau est accessible en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <https://www.iguanes-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : delicatissima) :

[Tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions du PNA IPA 2018-2022](#)

Un aperçu de l'organisation de ce tableau est présenté en séance. Les actions figurant au PNA et leurs indicateurs associés sont inscrits en lignes. Les colonnes détaillent l'intitulé des actions, sous actions et indicateurs du PNA, le niveau de priorité, le calendrier d'exécution prévisionnelle, l'opérateur de l'action, le renseignement quantitatif de chaque indicateur par année et par territoire, avec une estimation du pourcentage de réalisation de l'action, et enfin la liste des livrables associés à chaque action, téléchargeables directement depuis le tableau de bord par liens hypertextes.

N. PARANTHOËN (animation PNA) propose de présenter quelques actions phares de l'année 2021 en Martinique et en Guadeloupe.

Décision du COPIL [Bilan technique] :

01. COPIL : validation du bilan technique présenté : [Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA.](#)





2. Actions phares mise en œuvre en 2021

a. Objectif I : Rétablissement l'IPA par des actions de conservation adaptées

L'action n°I.1 du PNA prévoit de « **Réduire la pression exercée par l'Iguane commun *Iguana iguana*** ». De nombreuses activités concourent à cette action, notamment la création de réseaux de veille pour la détection précoce d'Iguane rayé sur les secteurs à enjeux pour l'IPA.

6

En Martinique, un réseau de veille et de détection précoce de l'Iguane rayé existe depuis 2019. Ce réseau est composé de bénévoles et de personnels de différentes structures. Il a été renforcé en 2021, et son animation a été déléguée par l'animation du PNA dans le cadre d'une prestation attribuée à Nathalie DUPORGE. Entre mars et novembre 2021, 2 formations ont été dispensées au bénéfice de 19 nouveaux membres. Au total, 30 structures sont aujourd'hui impliquées dans le réseau, rassemblant 61 membres habilités, répartis sur 14 communes. Le réseau mobilise plusieurs outils, dont une fiche réflexe¹ incluant un arbre décisionnel et des relais téléphoniques via un annuaire des structures les plus à même d'intervenir, un groupe WhatsApp qui rassemble 63 membres, et une fiche de capture standardisée et régulièrement mise à jour afin de collecter le maximum d'informations et les valoriser dans une BDD commune avec le PLIC. 47 appels ont été reçus sur cette période, dont 17 portent effectivement sur la zone PNA et 30 sur la zone PLIC.

En Guadeloupe, la 1^{ère} campagne de régulation et de suivi de l'Iguane rayé a été démarrée sur la zone portuaire de Jarry – quai 9 bis. L'objectif de la régulation est d'empêcher l'arrivée d'iguane rayés à La Désirade depuis le port de Jarry qui la ravitaille en marchandises. Pour réduire ce risque, il s'agit de limiter l'expansion de la population par des actions de lutte directe, de sensibiliser les professionnels à la problématique, et de les impliquer dans la régulation. La capture des individus avait lieu à la nuit tombée toutes les deux semaines, au niveau du quai 9 bis. Ces captures ont été rendues possibles avec l'implication des techniciens de l'ONF grâce au programme MIGBio. 6 sessions de régulation nocturne ont été effectuées. Elles ont permis la capture et mise à mort de 22 individus.

b. Objectif III : Suivre les tendances d'évolution des populations d'IPA et de leurs habitats

En Martinique, l'année 2021 a connu la 1^{ère} publication scientifique internationale² concernant les résultats d'analyse des données de capture-marquage-recapture (CMR) des IPA à Chancel (2012-2020). Les résultats montrent que cette population est en déclin de 4% par an. L'abondance est passée de 928 individus en 2031 à 611 individus en 2020. Cette population est vouée à un très fort risque d'extinction d'ici à 2050. Pour l'éviter, deux principaux leviers d'action ont été identifiés dans l'objectif d'augmenter le taux de recrutement : réduire la prédation des œufs et des juvéniles par les rats via une action de dératisation massive de l'îlet Chancel, réduire la pression exercée par les moutons sur l'habitat via la réduction du cheptel ovin et l'arrêt de leur divagation.

M. MUSQUET (ONF Guadeloupe) demande s'il y a un partage d'expertise entre les équipes de Martinique et de Guadeloupe.

¹ [RIPA, 2021. Fiche réflexe "lutte contre l'Iguane commun - Zone PNA" pour la Martinique destinée au réseau de veille](#) (version à jour du 3 novembre 2021)

² [Warret Rodrigues & al 2021. Favoring recruitment as a conservation strategy to improve the resilience of long-lived reptile populations: Insights from a population viability analysis](#)





N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que les protocoles CMR sont identiques sur les deux territoires. La publication présentée ci-dessus pour la Martinique est une première étape. Une prestation est en cours auprès de la même équipe de recherche pour analyser les données de CMR de Petite Terre et de la Pointe des Colibris (La Désirade), afin d'obtenir des résultats pour ces populations guadeloupéennes de l'IPA. Cette prestation prévoit également une comparaison de la méthode telle que déployée sur les 3 sites suivis, et devrait préconiser des recommandations pour le suivi de ces populations ces prochaines années.

J. GRESSER (DEAL Martinique) explique que l'îlet Chancel est un îlet privé doté d'un arrêté de protection de biotope³. Les interventions sur cet îlet, notamment en matière de dératisation, sont donc moins contraintes celles sur les îlets protégés de Petite Terre.

7

En Guadeloupe, une étude de caractérisation des enjeux de conservation de l'IPA et ses habitats à La Désirade a été livrée⁴. Son objectif était de prioriser les zones à enjeux pour l'espèce, d'après la prise en compte d'une dizaine de variables (observations d'individus, de leurs sites de ponte, des collisions routières, etc.). Au final, le classement des zones à enjeux fait ressortir 5 mailles avec un enjeu fort et 9 mailles avec un enjeu modéré. Un zoom sur deux mailles à enjeux forts montre toutefois qu'ils ne sont pas de la même nature : la zone de la pointe des Colibris est par exemple faiblement urbanisée alors que la zone du bourg présente une urbanisation dense. Des recommandations de gestion ont été préconisées : il s'agit de poursuivre la recherche d'Iguane commun et d'hybride notamment dans la zone du bourg, d'assurer une meilleure protection foncière des sites de ponte et des corridors périphériques, de gérer et suivre les sites de ponte, d'améliorer les corridors écologiques et d'améliorer les connaissances sur les populations du littoral nord.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) demande s'il existe des données de présence de l'Iguane rayé à la Désirade.

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique qu'un Iguane rayé avait été introduit puis capturé en 2018. Des hybrides issus de la reproduction entre cet iguane et l'Iguane des petites Antilles ont ensuite été signalés et parfois capturés (dont un en juin 2020). La détection des hybrides est difficile à partir de la deuxième génération car leurs traits morphologiques deviennent moins marqués.

c. Objectif II : Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'IPA

En Martinique, une stratégie de communication a été définie en cours d'année⁵ puis mise en œuvre en fin d'année 2021. La campagne de communication inclut notamment la création d'une ligne unique pour les signalements d'Iguane rayé par le grand public, accompagnée par la diffusion d'un spot TV et radio, des interviews TV et radio, l'envoi de flyers ciblé dans les boîtes de certains secteurs, et la rédaction d'un dossier de presse.

En Guadeloupe, l'année 2021 a connu la première campagne d'animation à destination des scolaires et du grand public, utilisant la caravane pédagogique⁶. 1 209 enfants et 133 adultes ont pu suivre ces

³ [Arrêté préfectoral N°053644 du 21 novembre 2005 portant création d'une zone de protection des biotopes et de conservation de l'équilibre biologique des milieux sur l'îlet Chancel, Commune du Robert, Martinique](#)

⁴ [Agin, Warret Rodrigues et Guiougou 2021. Caractérisation des enjeux de conservation de la population d'Iguane des petites Antilles et de ses habitats sur l'île de la Désirade](#)

⁵ [CibleS, 2021. Détermination d'une stratégie globale de communication pour le Plan National d'Actions en faveur de l'Iguane des petites Antilles \(*Iguana delicatissima*\). Martinique](#)

⁶ [Le Gaïac, 2021. Bilan des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public, sur les enjeux de conservation des Iguanes des petites Antilles et de leurs habitats en Guadeloupe](#)





animations réparties sur tout le territoire dont La Désirade, au cours de 69 animations scolaires et 78h d'animations.

M. MUSQUET (ONF Guadeloupe) trouve que la campagne de communication en Martinique est intéressante car toute la population est concernée. En Guadeloupe, elle propose de changer l'angle d'attaque, car les enjeux ne sont pas tout à fait les mêmes. Il faut agir différemment pour faire adhérer la population.

8

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que c'est la même agence (CibleS) qui accompagne l'animation du PNA dans la définition et la mise en œuvre de la campagne de communication sur les deux territoires. Elle est bien consciente de la différence des enjeux sur les deux territoires. En Guadeloupe, en l'absence de réponse des institutionnels sur les zones qui ne relèvent pas du PNA, la communication sera davantage axée sur le grand public concerné par les territoires à enjeux (Jarry, Baie-Mahault, Saint-François, La Désirade).

M. MUSQUET (ONF Guadeloupe) demande s'il y a un réel intérêt à dissocier le message en Guadeloupe. Elle n'est pas convaincue que le message de protection de l'Iguane péyi doit nécessairement se faire au détriment de l'Iguane rayé.





3. Bilan financier

Rappel de la décision n°02 des derniers COTEC : « L'Animation du PNA poursuit la mise à jour annuelle des tableaux de bord de suivi financier pour la Guadeloupe / St-Martin d'une part, et pour la Martinique d'autre part. ».

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique que les tableaux de bord de suivi financier ont été mis à jour et partagé au réseau avec l'envoi du projet de compte-rendu des COTEC n°4 le 13 janvier 2022. Ces tableaux sont accessibles en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <https://www.iguanes-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : delicatissima).

[**Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2018-2022 en Guadeloupe**](#)

9

[**Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2018-2022 en Martinique**](#)

Ces tableaux permettent une vision analytique précise du bilan financier et de la programmation par année, par objectif et par action du PNA. Quelques extractions graphiques sont présentées en séance (cf. [diapositives n°21 à 34 de la présentation](#)).

1. Bilan financier sur la période de 2018-2021 (4 années)

L'estimation budgétaire globale du PNA est établie à **3 056 000 € pour 5 années** de mise en œuvre, ce budget étant équitablement réparti entre la Guadeloupe et la Martinique. Il porte à **47% sur des actions de conservation pour la Martinique et à 53% pour la Guadeloupe**, à **20% sur l'animation** du PNA, à **25% sur des actions de connaissance pour la Martinique et à 17% pour la Guadeloupe**, et à **9% sur des actions de sensibilisation**.

Les dépenses prévisionnelles conventionnées pour mettre en œuvre des actions du PNA IPA s'élèvent à **1 054 877 € pour la Guadeloupe et à 894 689 € en Martinique**, soit un total de **1 949 566 €**. En Guadeloupe et à Saint-Martin, ces financements acquis portent à **37% sur des actions de conservation**, à **27% sur l'animation** du PNA, à **20% sur des actions de connaissance** et à **16% sur des actions de sensibilisation**. En Martinique, ils portent à **40% sur des actions de conservation**, à **30% sur l'animation** du PNA, à **16% sur des actions de connaissance** et à **14% sur des actions de sensibilisation**. Six à sept financeurs contribuent à ces budgets sur chaque territoire. En Guadeloupe, il s'agit des services de l'État à hauteur de 53% des budgets conventionnés, à 13% des établissements publics, à 31% de l'Union européenne et à 3% du Conseil régional. En Martinique, il s'agit des services de l'État à hauteur de 65% des budgets conventionnés, à 16% des établissements publics, à 5% de l'Union européenne, et à 14% de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Les dépenses réalisées pour mettre en œuvre des actions du PNA IPA s'élèvent à **747 765 € pour la Guadeloupe et à 639 204 € pour la Martinique**, soit un total de **1 386 969 €**. En Guadeloupe, ces dépenses réalisées portent à **37% sur des actions de conservation**, à **43% sur l'animation** du PNA, à **14% sur des actions de connaissance** et à **6% sur des actions de sensibilisation**. En Martinique, ils portent à **38% sur des actions de conservation**, à **41% sur l'animation** du PNA, à **11% sur des actions de connaissance** et à **10% sur des actions de sensibilisation**. La contribution par financeurs varie sensiblement par rapport aux dépenses prévisionnelles. En Guadeloupe, il s'agit des services de l'État à hauteur de 64% des dépenses réalisées, à 14% des établissements publics, à 20% de l'Union européenne et à 2% du Conseil régional. En Martinique, il s'agit des services de l'État à hauteur de 76%





des dépenses réalisées, à 4% des établissements publics, à 15% de l'Union européenne, et à 5% de la Collectivité Territoriale de Martinique.

2. Bilan financier sur l'année 2021

10

Les dépenses prévisionnelles conventionnées pour mettre en œuvre des actions du PNA IPA à la Guadeloupe en 2021 s'élèvent à **208 991 euros** au total. En Martinique, elles s'élèvent à **217 306 euros** au total.

Les dépenses réalisées en 2021 s'élèvent à **162 854 euros** pour la Guadeloupe, soit près de **78%** des dépenses prévisionnelles. Cet écart global négatif s'explique principalement par un sous-engagement sur le FEDER PNA par rapport aux crédits conventionnés. Ces dépenses ont été allouées pour **32% à des actions de conservation**, pour **41% à l'animation du PNA**, pour **18% à des actions de connaissance**, et pour **9% à des actions de sensibilisation**. 5 programmes de financements ont été identifiés. L'**État** (MTE et DEAL) apparaît comme le plus gros financeur avec 48% des budgets conventionnés et **53% des dépenses engagées** via l'animation du PNA et le programme « *Mission d'Intérêt Général biodiversité (MIB Bio)* ». La contribution de l'**Union européenne** s'élève à 31% des budgets conventionnés et **23% des dépenses totales engagées** via le programme FEDER. L'**OFB** a contribué à hauteur de **17% des dépenses engagées** via le projet de restauration de la pointe des Colibris. L'**ONF** et le Conseil régional complètent les financeurs identifiés (4% et 3% des dépenses engagées).

Les dépenses réalisées en 2021 s'élèvent à **157 889 euros** pour la Martinique, soit près de **73%** des dépenses prévisionnelles. Cet écart global négatif est expliqué par un engagement tardif des dépenses sur le financement de deux ans (2021-2022) de la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) au titre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT). La délibération de l'Assemblée de Martinique pour adopter ce financement est en effet intervenue le 13 avril 2021 pour une répartition de 100 000 euros en 2021 puis 100 000 euros en 2022 (dont 58 653 €/an pour le seul PNA Iguane). Le volume de dépenses sera donc augmenté en 2022 pour compenser celui de 2021. Les dépenses ont été allouées pour **37% à des actions de conservation**, pour **15% à des actions de connaissance**, pour **34% à l'animation du PNA** et pour **14% à des actions de sensibilisation**. 7 programmes de financement ont été identifiés. L'**État** (MTE et DEAL) apparaît comme le plus gros financeur avec 55% des budgets conventionnés et **76% des dépenses engagées** via l'animation du PNA, le programme « *Mission d'Intérêt Général biodiversité (MIB Bio)* » et deux subventions pour la mise en œuvre d'actions. La contribution de la **Collectivité territoriale de Martinique** s'élève à 29% des budgets conventionnés et **5% des dépenses totales engagées** via le CCT. L'**Union européenne**, l'**OFB** et l'**AFD** ont cofinancé à hauteur de 13% des dépenses conventionnées et **15% des dépenses engagées** via le projet Life4BEST Chancel au bénéfice de l'**ONF**. Enfin, l'**OFB** a contribué à hauteur de **4% des dépenses engagées** via le projet TeMeUM au bénéfice de la SEPANMAR.

3. Perspectives financières en 2022

a. Guadeloupe et Saint-Martin

153 473 € de dépenses prévisionnelles sont identifiées en 2022 d'après les **financements acquis** et leur planification pluriannuelle (2 programmes de financement identifiés : animation du PNA par la DEAL et programme FEDER PNA). Il est à noter que **ces deux financements se solderont en 2022**, ce





qui implique une recherche de financement à prévoir pour poursuivre la mise en œuvre des actions à partir de 2023.

La **DEAL Guadeloupe** représenterait **45% des dépenses prévisionnelles** pour 2022, suivie du financement de l'**Union européenne** au titre du FEDER à hauteur de **43%**, de l'**ONF** (7%) et du **Conseil régional** (5%).

Ces dépenses porteraient à **38% en faveur de l'animation du PNA, 24% en faveur d'actions de connaissance, 22% sur des actions de sensibilisation et à 16% en faveur des actions de conservation.**

Des **financements demandés** sont par ailleurs en attente de réponse. Il s'agit du financement du **Ministère de la Transition Écologique** (MTE) pour la Mission d'intérêt général « biodiversité » à hauteur d'environ **42 435 euros** pour financer la moitié du poste de VSC chargé d'animation du PNA (l'autre moitié serait prise en charge sur le PNA Iguane) et 55 jours d'interventions de techniciens ONF sur des actions du PNA (régulation de l'Iguane rayé et participation à la campagne CMR).

b. Martinique

326 079 € de dépenses prévisionnelles sont identifiées en 2022 d'après les **financements acquis** et leur planification pluriannuelle (5 programmes de financement identifiés).

Il est à noter que **tous ces financements se solderont en 2022**, ce qui implique une recherche de financement à prévoir pour poursuivre la mise en œuvre des actions à partir de 2023.

La **DEAL Guadeloupe** représenterait **64% des dépenses prévisionnelles** pour 2022, suivie du financement de la **CTM** au titre du CCT à hauteur de **36%**.

Ces dépenses porteraient à **44% en faveur d'actions de conservation, à 22% en faveur d'actions de sensibilisation, à 19% en faveur de l'animation du PNA et à 15% en faveur d'action de connaissance.**

Un **financement demandé** est par ailleurs en attente de réponse. Il s'agit du financement du **Ministère de la Transition Écologique** (MTE) pour la Mission d'intérêt général « biodiversité » à hauteur d'environ **31 595 euros** pour financer la moitié du poste de VSC chargé d'animation du PNA (l'autre moitié serait prise en charge sur le PNA Iguane) et 35 jours d'interventions de techniciens ONF sur des actions de régulation de l'Iguane rayé.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) demande pourquoi les budgets prévisionnels 2022 sont supérieurs pour la Martinique avec son Plan de relance alors que la Guadeloupe dispose également de ce dispositif.

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique que le plan de relance Guadeloupe ne finance pas d'actions du PNA IPA en 2022, alors qu'il prévoit une enveloppe globale de 136 000 € sur des actions relatives au PNA IPA en Martinique. L'association Titè avait initialement présenté un projet au titre du plan de relance, qui répondait entre autres à certaines actions du PNA IPA, mais l'association a finalement d'autres priorités en matière de structuration sur ses activités en réserves.

M. MUSQUET (ONF Guadeloupe) demande si les actions au titre du plan de relance en Martinique sont toutes portées par la DEAL en direct.





N. PARANTHOËN (animation PNA) explique que sur 4 actions fléchées au titre du plan de relance en Martinique, deux sont pilotées directement par la DEAL auprès de prestataires, dans le cadre du PLIC.

F. BOMPY (ONF Martinique) rappelle que sur le plan de relance, l'ONF n'est pas contraint par des plafonnements en charges externes. Ce dispositif financier n'impacte pas la comptabilité courante de l'établissement. Des réunions de concertation avec la DEAL Martinique avaient permis de flécher en amont ces projets sur le plan de relance.

J. GRESSER (DEAL Martinique) explique que le budget prévisionnel 2022 présenté pour la Martinique inclut notamment 57 500 € de charges externes portés par l'ONF via le CCT, 125 000 € de plan de relance porté par l'ONF (hors charges externes), et des deux actions du plan de relance directement financées par la DEAL Martinique.

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle que le bilan financier pour la Guadeloupe n'est pas exhaustif : il manque les éléments financiers de l'association Titè, en particulier du FEDER qu'elle a porté, et la valorisation du temps bénévole.

C. MAGNARD (DEAL Guadeloupe) demande pourquoi le financement 2023 du Plan de relance en faveur de Titè n'est pas mentionnée.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que Titè devrait retirer sa demande de financement au titre du plan de relance. Le personnel de l'association a été profondément renouvelé au 2^{ème} semestre 2021 avec l'arrivée de 5 nouveaux collaborateurs. La formation de ces nouveaux agents à leurs missions prend du temps. Cette nouvelle équipe doit se structurer avant d'envisager le recrutement d'une nouvelle personne sur la thématique EEE à La Désirade, tel que cela était prévu au plan de relance.

C. MAGNARD (DEAL Guadeloupe) regrette que la disponibilité financière ne soit pas accompagnée de disponibilité en portage de projets par des acteurs du réseau. Cela l'interpelle. Elle souhaite discuter des éventuelles solutions avec l'animation du PNA.

N. PARANTHOËN (animation PNA) rejoints cet avis et confirme que la mise en œuvre des actions du PNA est davantage limitée par les lacunes en ingénierie de projet et en moyens humains au sein du réseau que par les moyens financiers.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) souhaite que des solutions soient rapidement trouvées pour que la DEAL Guadeloupe ne finance pas que de l'animation, mais également des projets portés par les acteurs du réseau. Elle demande si l'animation du PNA cherche de nouveaux acteurs.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que l'animation du PNA peut accompagner les acteurs du réseau, mais le tissu d'acteurs locaux reste quoi qu'il arrive restreint. Il rappelle que les consultations lancées par l'animation du PNA sont envoyées sur la liste de diffusion du réseau qui compte plus de 220 abonnés. Or il arrive que des prestataires hors territoires soient retenus par manque de réponse ou de compétence en local.

J. GRESSER (DEAL Martinique) rappelle que la situation est similaire pour la Martinique. La mise en œuvre des actions du PNA repose sur un nombre limité d'acteurs, très investis. L'insularité de nos territoires et sa population limitée expliquent qu'il soit difficile de recruter de nouveaux acteurs.





M. MUSQUET (ONF Guadeloupe) explique que les intérêts et les compétences sont limitées et difficiles à mobiliser sur nos territoires. Elle ajoute qu'il ne faut pas uniquement compter sur les bénévoles associatifs et qu'il faut travailler sur la formation des jeunes du territoire avec des embauches à la clé.

F. BOMPY (ONF Martinique) demande dans quelle mesure les collectivités pourraient davantage être impliquées dans le portage des actions, car elles ont des moyens en termes de ressources humaines.

J. GRESSER (DEAL Martinique) répond que c'est déjà le cas en Martinique avec l'implication active de plusieurs collectivités dans la régulation de l'Iguane rayé.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) demande si l'animation du PNA peut organiser des formations pour la montée en compétences des acteurs du réseau.

13

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique que c'est déjà le cas avec certains partenaires dont l'association Titè en Guadeloupe, dont les gardes sont actuellement formés par l'animation du PNA pour habilitation à la capture d'Iguane rayé, ou l'association L'Assomer en Martinique, avec qui l'ONF a co-porté un projet européen Life4BEST pour l'accompagner en ingénierie de projet. Cette expérience fut toutefois assez lourde, bien que le projet soit soldé. Il ajoute que l'équipe d'animation du PNA accueille chaque année 2 à 4 stagiaires. Enfin, la DEAL Guadeloupe doit davantage soutenir l'animation du PNA en ce sens. Elle s'était engagée à participer à l'organisation d'une formation à la capture d'Iguane rayé auprès de l'OFB en 2021 sans que cela ait été fait. De plus, la DEAL Martinique a porté un arrêté préfectoral en 2019 pour autoriser des personnels de collectivités territoriales, d'associations et de structures privées (dont des entreprises de lutte contre les nuisibles) à capturer et détruire l'Iguane rayé⁷. C'est grâce à cet arrêté et les formations organisées par la DEAL Martinique dans le cadre du PLIC que les collectivités ont été impliquées. Une demande en ce sens est faite à la DEAL Guadeloupe depuis deux ans pour soutenir les interventions de l'ONF. Or ce dossier n'avance pas, pendant que l'animation du PNA travaille en étroite collaboration avec les concessionnaires du Grand Port Maritime de Guadeloupe dont il pourrait former des personnels si l'arsenal réglementaire le permettait.

M. MUSQUET (ONF Guadeloupe) confirme cet exemple des acteurs économiques de Jarry qui sont de plus en plus intéressés par la lutte contre l'Iguane rayé. Leurs personnels pourraient s'impliquer, ce qui nécessite de la formation et de la professionnalisation. Les acteurs écotouristiques pourraient également compléter leurs actions et renforcer le réseau par leur présence utile sur le terrain.

Décision du COPIL [Bilan financier] :

02. COPIL : validation du bilan financier présenté : [Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe](#) et [Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique](#).

⁷ [Arrêté préfectoral n°R02-2019-08-22-001 du 22 août 2019 autorisant les opérations de capture et destruction de spécimens de l'espèce exotique envahissante de la faune sauvage : *Iguana iguana*, Iguane rayé pour les collectivités territoriales, associations et structures privées - validité au 21 août 2024 - Liste des personnes habilitées à intervenir à jour du 22 juin 2021](#)





4. Programmation technique et financière pour l'année 2022

N. PARANTHOËN (animation PNA) propose un préambule à l'avis du COPIL. La programmation technique et financière présentée est issue des propositions des COTEC, qui ont ensuite fait l'objet d'une estimation financière par l'animation du PNA. La programmation présentée tient compte de la disponibilité en charges externes de l'ONF consacrées aux actions des PNA Tortues marines ET Iguane des petites Antilles, qui s'établirait à 200 000 € pour l'année 2022 pour la Guadeloupe (décision suspendue au prochain CODIR de l'ONF Guadeloupe) et à 150 000 € pour le Martinique.

14

Le tableau récapitulatif de la programmation est disponible via le lien suivant : [programmation technique et financière 2022 du PNA](#).

L'architecture du tableau est présentée. Les membres du COPIL sont invités à réagir sur chacune des propositions de cette programmation.

Pour la Guadeloupe, le total des dépenses prévisionnelles s'élève à **185 137 €**. Pour la Martinique, le total des dépenses prévisionnelles s'élève à **367 701€**.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) remercie pour la présentation très détaillée des actions. Elle aurait apprécié avoir une lecture priorisée, avec les actions phares à mettre en œuvre en 2022. Elle aurait également souhaité une lecture avec les difficultés relevées afin de réorienter l'animation des PNA.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que la priorisation est intégrée au tableau en colonne « C ». Ce niveau de priorité par action est issu du PNA. De plus, les financements identifiés permettront la mise en œuvre de toutes les actions présentées, il n'y a donc pas d'arbitrage financier à faire. Concernant les difficultés relevées, il indique que l'animation du PNA réalise une veille des appels à projets et marchés en cours. Elle relaie ces informations aux structures locales, qu'elle se propose d'accompagner pour le montage des projets, la plupart du temps sans retour. Il est difficile de faire plus sans faire ingérence dans la gestion des structures concernées. Il indique toutefois que certains acteurs sont très motivés et proactifs.

C. PERRAIS (DEAL Guadeloupe) demande si l'Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe (ARB-IG) pourrait être un nouvel acteur opérationnel à mobiliser.

M. MUSQUET (ONF Guadeloupe) indique que les capacités humaines sont en cours de recrutement. La directrice prendra son poste au 1^{er} février 2022. Il n'est donc pas certain que l'ARB soit mobilisable dès 2022, en revanche elle montre une volonté forte de s'impliquer sur les actions du PNA. L'ARB s'est d'ailleurs positionnée pour un pilotage à long terme de certains PNA. Pour les TM et les IPA, la contrainte relative à une couverture et une légitimité territoriale sur la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Martin est défavorable à l'ARB-IG pour le moment.

C. MAGNARD (DEAL Guadeloupe) complète en indiquant que l'ARB-IG est ciblée pour la lutte EEE. Elle ajoute donc que certaines actions du PNA pourraient ainsi être portées par cette nouvelle structure.

Décision du COPIL :

03. COPIL : validation de la [programmation technique et financière proposée pour 2022](#).

5. Clôture du comité de pilotage

L'ordre du jour étant épuisé, le COPIL est clos à 10h40.





Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°4 du PNA pour le rétablissement de l'IPA

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM)	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq
DEAL Guadeloupe	Catherine PERRAIS	Directrice adjointe	catherine.perrais@developpement-durable.gouv.fr
DEAL Guadeloupe	Claire MAGNARD	Cheffe du pôle biodiversité et adjointe (service RN)	claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr 06 90 46 77 00
DEAL Guadeloupe	Donatien CHARLES	Service Ressources Naturelles / Pôle Biodiversité / Chargé de mission faune terrestre, CITES et chasse (référent PNA IPA)	donatien.charles@developpement-durable.gouv.fr 06 90 29 92 50
DEAL Unité Territoriale Saint-Martin	Antoine LE CHEVALIER	Responsable mission eau & biodiversité UT St-Martin St-Barthélemy	antoine.lechevalier@developpement-durable.gouv.fr 05 90 29 09 25
DEAL Martinique	Stéphanie DEPOORTER	Directrice adjointe	stephanie.depoorter@developpement-durable.gouv.fr 06 96 84 62 69
DEAL Martinique	Julie GRESSER	Chargée de mission faune terrestre et tortues marines	julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 40
ONF	Nicolas PARANTHOËN	Animateur interrégional des PNA	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32
ONF Guadeloupe	Mylène MUSQUET	Directrice régionale	mylene.musquet@onf.fr 06 90 50 12 81
ONF Guadeloupe	Julie PAUWELS	Animatrice territoriale du PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin	julie.pauwels@onf.fr 06 90 76 11 70
ONF Martinique	Brigitte SCHRIVE	Directrice territoriale	brigitte.schrive@onf.fr 06 96 25 11 33
ONF Martinique	Félix BOMPY	Directeur adjoint	felix.bompy@onf.fr 06 96 35 06 49
ONF Martinique	Emy NJOH ELLONG	Animatrice territoriale du PNA pour la Martinique	emy.njoh-ellong@onf.fr 06 96 26 69 62
ONF Martinique	Kevin URVOY	Chargé d'animation du PNA pour la Martinique	kevin.urvoy@onf.fr 06 96 26 74 51

